SONERGIA est signataire





MULTIPLIEZ LES PRIMES CEE

GRÂCE À L'OPÉRATION COUP DE POUCE TERTIAIRE!



JUSQU'À
X4 DE PRIME

POUR UNE
CHAUDIÈRE BIOMASSE
COLLECTIVE

JUSQU'À
X4 DE PRIME

POUR UNE
POMPE À CHALEUR
AIR/EAU OU EAU/EAU

▶ EN REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE AU CHARBON OU AU FIOUL NON PERFORMANTE, SI IMPOSSIBILITÉ DE SE RACCORDER À UN RÉSEAU DE CHALEUR EXISTANT*

DE NOMBREUX AVANTAGES

SIMPLIFICATION

ACCOMPAGNEMENT & FACILITATION

Un interlocuteur unique pour la construction de dossiers de financement CEE. Validation pas à pas des dossiers de demande de primes

SÉCURISATION

SÉCURISATION DU MONTANT DES PRIMES même en cas de fluctuation du cours des CEE

POSSIBILITÉ DE PRÉ-FINANCEMENT

des travaux

DIGITALISATION

OUTILS PERSONNALISÉS adaptés à votre besoin

DÉMATÉRIALISATION

de la gestion des dossiers de demandes de primes

EXPERTISE TECHNIQUE

CONSEIL & AUDIT ÉNERGÉTIQUE

EQUIPE INGÉNIERIE & SERVICES dédiée à l'étude

et au montage de dossiers techniques et complexes





EN REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE NON PERFORMANTE

CHARBON ou FIOUL

PRIMES

PRIMES



RACCORDEMENT À UN RÉSFAU DE CHAI FUR

Le réseau de chaleur doit être raccordé à un réseau alimenté majoritairementpardesénergiesrenouvelablesouderécupération.





IL N'Y A PAS DE RÉSEAU DE CHALEUR SUR VOTRE TERRITOIRE, OU IL EST IMPOSSIBLE DE S'Y RACCORDER ?

Bénéficiez alors de bonifications de primes sur des sytèmes de chauffage/eau chaude sanitaire performants*:



CHAUDIÈRE BIOMASSE COLLECTIVE







POMPE À CHALEUR

Le coefficient de performance (COP) de ces pompes à chaleur, dontlapuissancethermiquenominaleest>400kW,doitêtre≥3,5.







POMPE À CHALEUR

À ABSORPTION AIR/EAU OU EAU/EAU **OU** À MOTEUR GAZ DE TYPE AIR/EAU

Le coefficient de performance (COP) de ces pompes à chaleur, dont la puissance thermique nominale est > 400 kW, doit être ≥ 1,6.







EXEMPLE

CHAUDIÈRE COLLECTIVE HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité énergétique saisonnière (ETAS) des chaudières, dont la puissance thermique nominale ≤ 70 kW, doit être ≥ 92 %.





DONNÉES DU PROJET

- Remplacement d'une chaudière au fioul non performante par une **PAC air/eau** (puissance technique nominale ≤ 400 kW) PRIME x4
- Bâtiment de bureaux d'une surface de 4 500m2 à Marseille (zone H3)
- Rémunération Sonergia : 4 500€/GWhc soit 0,0045€/kWhc

DONNÉES DE LA FOST BAT-TH-113

Facteur correctif bureaux: 1.2

Montant de la prime H3: 260 kWhc/m²

CALCUL DE LA PRIME: x4 x 4 500 x 0,0045 x 1,2 x 260

PRIME 25 272€



sonergia

Cité de la Cosmétique 2. rue Odette Jasse 13015 Marseille

60 ft 57 ft 70

*Sous réserve de justificatif d'impossibilité technique ou économique fourni par le gestionnaire du réseau. Sonergia fournit des attestations type à remplir.

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), SONERGIA participe à l'opération Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires mise en place par le Ministère de la Transition écologique. Les primes sont versées par SONERGIA, signataire de la Charte Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires. Un bénéficiaire ne peut prétendre pour une même opération qu'à une seule prime versée dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie. Les bonifications prévues aux articles 3-4 à 6-1 de l'arrêté du 29 décembre 2014 ne sont pas cumulables entre elles.